



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 20 mars 2017 - 19h00 -  
Siège – NEULLY EN THELLE

### Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Bertrand VANDEWALLE, Alain LERIVEREND, Daniel TESSIER, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Claudine SAINT-GAUDENS, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT, Agnès CLARY-WAWRIN.

### Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Charles-Antoine De NOAILLES, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

### Etaient absents et excusés :

M. Michel FRANCAIX, Jean-Jacques THOMAS.

### Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Marc VIRION a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.  
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.  
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.  
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.  
Mme Caroline BILL a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.  
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.  
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROBERT, déléguée de la commune de Ully Saint Georges.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité :

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

<i>Elu</i>	<i>Elu</i>
M. Pierre DESLIENS	M. Philippe VINCENTI

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) ;  
**ADOpte** les statuts de l'EPFLO ;  
**DESIGNE** deux titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'EPFLO, étant précisé que leur mandat suit quant à sa durée le sort de l'organe délibérant qui le désigne :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
M. Pierre DESLIENS	M. Philippe VINCENTI
M. Benoît BIBERON	M. Jean-Jacques DUMORTIER

- **CONFIRME** l'adhésion de l'EPCI à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),  
**DESIGNE** Monsieur Jean-François MANCEL, Président, en tant que titulaire et Madame Nicole ROBERT, Vice-Présidente, en tant que suppléante.
- **DECIDE D'ADHERER** à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers,  
**DESIGNE** Madame Agnès CLARY-WAWRIN pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Alain DUCLERCQ en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,  
**INSCRIT** la cotisation correspondante dans son budget primitif.
- **APPROUVE** la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),  
**APPROUVE** la représentation des communes membres au sein de la CLECT comme suit : un titulaire et un suppléant par commune membre, désignés par le Conseil communautaire, ainsi que les maires des communes d'Abbecourt, Novillers les Cailloux et Villers Saint Sépulcre.
- **AUTORISE**, pour le Pass Thelle Bus, l'instauration d'une pénalité en cas d'absence du client de 4,40 €, soit le prix d'un ticket Aller-Retour.  
Cette modification du Règlement Intérieur devra faire l'objet d'une demande écrite auprès du trésorier de Neuilly en Thelle.
- **SOLLICITE** le soutien financier de l'Agence de l'Eau pour l'animation du Contrat Global de la phase bilan pour l'année 2017.

- **DECIDE** de retenir l'option du **taux moyen intercommunal**,  
**ADOpte** le mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux des taxes ménages sur une durée réglementaire de douze (12) ans.
- **DECIDE DE PRENDRE ACTE** du Débat portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire par l'assemblée délibérante.

\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.*

Neuilly-en-Thelle, le 22 mars 2017

Le Président



Jean-François MANCEL

*Affiché le 22 mars 2017*